



CAHIER DES CHARGES

Objet : Appel à consultations des offres commerciales – Travaux d’assistance juridique

Commanditaire : Direction de la Jeunesse et des Sports

Service référent : Direction de la Jeunesse et des Sports, Direction et chargé de mission

Personnes chargées du suivi :

- Monsieur Anthony PHEU, Directeur de la Jeunesse et des Sport
Tél. : 40.50.18.98 – Mail : anthony.pheu@jeunesse.gov.pf
- Monsieur Fanauatea GATIEN, chargé de mission sport à la DJS.
Tél : 40 50 18 85 – Mail : fanauatea.gatien@jeunesse.gov.pf

1. Contexte

La délibération 99-176 APF du 14 octobre 1999 relative à l’organisation et à la promotion des activités physiques et sportives en Polynésie française ne tient pas compte des évolutions administratives, juridiques, techniques et technologiques dans le domaine du sport, ni de l’évolution des besoins sociétaux afférents. Ainsi, plusieurs lois du Pays ont été promulguées afin de palier aux incohérences identifiées mais aujourd’hui une rénovation générale à mener en partenariat avec le mouvement sportif et l’Etat est nécessaire à la bonne gouvernance de cette compétence du Pays.

A cette fin, une expertise juridique est nécessaire pour mener à bien l’élaboration du cadre réglementaire général du sport en Polynésie française.

2. Prestation attendue par le Direction de la Jeunesse et des Sports

Le prestataire sera chargé de :

- L’élaboration du cadre règlementaire organisant le Sport et permettant son développement et sa promotion en Polynésie française : loi de Pays et arrêtés d’application
- Veiller à la prise en compte des textes existants pour les inclure ou les abroger en tant que de besoin ;

Missions du prestataire

Il est attendu du prestataire qu'il participe aux réunions préparatoires afin d'accompagner le Client dans le cadre de sa réflexion sur les objectifs cités au point 2.

Le prestataire accompagnera et organisera les groupes de réflexion concernant le contenu de la loi envisagée, il rédigera la réglementation attendue pour l'ensemble du ou des textes relevant des officialisations suite au vote à l'Assemblée de Polynésie française et au passage en Conseil des ministres.

Pour la réalisation de la prestation, le prestataire prendra toutes les dispositions utiles pour assurer la mise en place en temps voulu, des moyens nécessaires à l'exécution de la prestation en fonction des consignes et des volumes, en accord avec la Direction de la Jeunesse et des Sports représentée Monsieur Anthony PHEU, directeur de la Jeunesse et des Sports.

3. Durée de la prestation

Les travaux sont prévus à compter du 14 mai 2018 pour s'achever au plus tard le 31 octobre 2018.

4. Volumétrie de la prestation

Les travaux seront réalisés au forfait, correspondant à la réalisation de l'ensemble des tâches attendues sur la période prévue pour le coût défini par le prestataire et accepté par le commanditaire.

5. Modalité de la consultation des offres

Les propositions commerciales seront envoyées en version numérique ou déposées au plus tard le 23 avril 2018 à :

Direction de la Jeunesse et des Sports
Immeuble TEMATAHOA,
Angle avenue Pouvana'a A O'opa et Boulevard Pomare
Tél. : (+689) 40 50 18 88, Fax. : (+689) 40 42 14 66
Courriel : secretariat@jeunesse.gov.pf

Elles devront comporter les propositions de prise en charge de l'ensemble des tâches attendues avec un budget détaillé par poste, le planning de réalisation, les références du prestataire dans l'objet du projet.

Les critères de sélection seront basés sur les compétences et l'expérience du candidat, la pertinence et la cohérence des travaux proposés, la faisabilité du budget.

Une réponse définitive sera fournie par la Direction de la Jeunesse et des Sports, dans un délai maximal de 10 jours après la date de dépôt des dossiers.

Le Directeur de la Jeunesse et des Sports